# Commission agricole et agroalimentaire internationale

## 1er juillet 2020

### Projet de procès-verbal

Participent à la réunion :

Jean-François LOISEAU, Président de la commission, Fédérateur à l’export pour l’agroalimentaire

Frédéric LAMBERT, Chef du service des relations internationales, DGPE

Christine AVELIN, Directrice générale de FranceAgriMer

Christophe MONNIER, Business France

Vanessa QUERE, ANIA

Christile DRULHE, Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères

Victor TANZARELLA, Ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères

Boris OLLIVIER, Chef du Bureau export pays tiers (BEPT), Ministère de l’Agriculture, de l’agroalimentaire et de la forêt

Charles MARTINS-FERREIRA, sous-directeur des affaires internationales, DGAL

Arnaud FOSSEY

Thierry DE BOUSSAC

Claire MAURICE

Annie MUGNIER

Pierre COMMERE, ADEPAL

Dominique GUINEHEUX, Culture Viande

Paul ROUCHE, Culture Viande

Sarah LAFFON, GNIS

Paul LOPEZ, FIA ANVOL

Anne-Hélène LEROY

M. JUSTEAU

Jean-Marc LE ROY

Carl GAIGNE

Lucien LEWERTOWSKI-BLANCHE

Marc DAGORN

Carole LY

Jean-Louis HUNAULT

Isabelle LAPORTE

Francois LAFITTE

Karine BORIS-TREILLE

Nicolas OZANAM

Guillaume LORRE

Patrick AZEMA

Thomas PAVIE

Guillaume ROUE

Tania DESIR

Véronique LOOTEN

Annick VIN

Marie-Agnès OBERTI

Damien DURAND

Xavier PACHOLEK

Jean-François LEPY

Bertrand OUILLON

Gaëtan VERGNES

Michelle GROSSET

Alexandre LEVY

Eugene JOHNSON

François BURGAUD

Françoise SIMON

Monique TRAN

Anne RICHARD

Véronique BORZEIX

Simon FRANÇOISE

Florence ABEASIS

Maryse SABOULARD

Didier JOSSO

Jean-Charles QUILLET

Hélène BOURGADE

Corinne CLAROTTI

Claire LEGRAIN

Frédérique WAGON

Daniel SOARES

Marie-Hélène ANGOT

Anatole GAULTIER

Olivier GERARD

Philippe PAQUOTTE

Jean-René CUZON

Ygor GIBELIND

Bernard QUERE

Marc PAGES

Ali KARACOBAN

Jean CHIBON

Claude CHAILAN

Florence ROSSILLION

## Ordre du jour

I. Introduction 4

II. Impact de la crise - Données 2019 /données des quatre premiers mois 2020 4

III. Synthèse des observations des professionnels et des Conseillers aux Affaires Agricoles sur le projet de plan de relance Export 5

IV. Traitement des éventuelles questions posées par écrit pendant les présentations 6

V. Plan de relance du commerce agricole et agroalimentaire international 6

VI. Tour de table 8

VII. Conclusion 12

*La séance est ouverte à 14 heures 35, sous la présidence de Monsieur LOISEAU.*

##### Introduction

***M. Jean-François LOISEAU, Président de la Commission Internationale***

M. LOISEAU indique que cette réunion permettra de faire le point sur l’activité agroalimentaire. La commission internationale a été mise en place avant la crise sanitaire. Les travaux qu’elle mène visent à améliorer la performance des secteurs agricoles de la France à l’international. Il est important que les administrations travaillent avec les entreprises du secteur afin que les activités agricoles et agroalimentaires soient performantes.

Ces dernières ont été bouleversées par la crise et certaines rencontrent des difficultés pour revenir à la situation qui prévalait avant le confinement. Cette réunion permettra de revenir sur les plans de relance qui ont été établis par les équipes des ministères concernés par l’activité agroalimentaire. Il convient de souligner que l’impact de la crise est considérable sur certains secteurs. Il est important d’aborder les pistes permettant de développer l’activité internationale du secteur avec les différents ministères et Business France. Cette réunion sera pragmatique. Il serait souhaitable de travailler d’ici la prochaine réunion de la commission avec les ministres afin de les informer de la situation des filières.

##### Impact de la crise - Données 2019 /données des quatre premiers mois 2020

***M. Philippe PAQUOTTE, Chef de service au sein de la Direction Marchés, études et prospectives de FranceAgriMer***

M. PAQUOTTE indique que les données présentées ce jour couvrent la période de janvier à avril 2020. Il conviendra d’attendre pour disposer d’une vision précise des conséquences de la crise sur l’activité.

Au niveau mondial, la valeur des exportations continue à croître malgré la pandémie. Les pays exportateurs ont vu la valeur de leurs exportations augmenter tandis que les pays importateurs ont vu la valeur de leurs importations augmenter.

Les exportations européennes ont, quant à elles, augmenté de 8 %. Cette hausse concerne toutes les familles de produits, et en particulier les céréales et la viande. Les exportations de vins et spiritueux enregistrent une forte baisse ainsi que les produits de la pêche. Les flux d’exportations vers la Chine ont été stoppés pendant le confinement. Les importations enregistrent une hausse de 2,5 %. Cette hausse concerne toutes les familles de produits, sauf les produits de la pêche et les céréales.

La France a enregistré une baisse de 3 % des exportations principalement en avril. Les importations ont baissé de 2 %. Au total, le pays enregistre une réduction de 12 % du solde positif des échanges avec les pays tiers. Le solde pour les pays de l’UE est devenu, quant à lui, positif.

**Exportations : données par filière**

Les exportations de vins et spiritueuxont baissé de 17 % au total, soit une baisse de 20 % vers les pays tiers. La mise en place d’une taxe aux Etats-Unis a eu des conséquences importantes sur ces produits. Pour l’UE, l’exportation du champagne enregistre une baisse marquée, tandis que les exportations de cognac vers l’Asie affichent une très nette baisse. Les exportations des produits d’épicerie ont affiché une baisse de 4 % tandis que les importations de pâtes alimentaires ont enregistré une augmentation de 16 %.

Les exportations de céréales vers les pays tiers ont augmenté de 32 %. Ces résultats s’expliquent par la très bonne récolte française, l’augmentation de la demande liée à la crise et les difficultés rencontrées par les principaux concurrents comme la Russie et l’Ukraine. Les exportations laitières au sein de l’UE ont augmenté tandis que celles destinées aux pays tiers ont baissé.

Les exportations de viande et produits carnés restent stables au niveau global, malgré des disparités importantes entre les filières. Ainsi, les exportations de bœuf ont baissé en raison de la fermeture de la RHD tandis que les exportations de porc vers la Chine ont augmenté en raison de la peste porcine. Les exportations de volaille vers les pays tiers continuent à baisser avec une forte baisse des exportations de poulet vers les pays de l’UE. La situation des filières de canard et pintade est dramatique avec une baisse de 30 % à 50 % de la valeur des échanges.

Concernant la filière des animaux vivants et de génétiques, les exportations de broutins vers l’Italie restent stables tandis que les ventes de reproducteurs vers l’Algérie et l’Espagne ont baissé. Les ventes de veaux nourrissons ont augmenté.

Concernant les fruits et légumes, la fermeture de la RHD a conduit à la constitution de stocks importants de pommes de terre. Les exportations de légumes en conserve vers l’UE ont augmenté. L’impact de la crise sur le secteur de la pêche et de l’aquaculture a été très fort. Le secteur a enregistré une baisse des exportations.

##### Synthèse des observations des professionnels et des Conseillers aux Affaires Agricoles sur le projet de plan de relance Export

***M. Anatole GAULTIER, Chargé de mission à la Mission des affaires européenne et internationale de FranceAgriMer***

M. GAULTIER indique qu’un premier projet de plan de relance a été présenté en groupe de travail pays le 5 juin. Un questionnaire a été ouvert entre le 10 et le 22 juin. 22 réponses ont été reçues.

Cette présentation permettra de mettre l’accent sur les réponses des filières. Différents points noirs, communs aux différentes filières ont été identifiés. C’est le cas des enjeux liés à la logistique. En effet, les filières ont fait état de surcoûts, d’une érosion de leurs marges, des difficultés de circulation liées aux fermetures des frontières, de la rareté des containers ainsi que des problématiques liées aux ports français. La crise a eu des conséquences sur l’indisponibilité de la main d’œuvre, la limitation des déplacements ainsi que sur l’annulation des salons. Il a été difficile de maintenir les liens commerciaux à distance. La fermeture du marché RHD a conduit les filières à s’adapter à l’évolution de la demande. Les filières ont constaté des lourdeurs dans les procédures administratives, l’inadaptation des dispositifs d’assurance-crédit export ainsi qu’un manque de souplesse de certains mécanismes de régulation européens.

Concernant le plan de relance, les filières estiment nécessaire de traiter les problématiques liées à la compétitivité et de conforter leurs positions sur les premiers clients de la France. Les répondants ont rappelé l’importance d’améliorer le portage politique des questions agricoles et agroalimentaires au niveau international. Il convient d’accorder plus de moyens aux sujets SPS, de soulager le coût de la participation aux salons internationaux et d’investir dans les outils digitaux pour être plus résilients. Certains points inscrits dans le plan ont été jugés flous, comme les points 8,10 et 16.

La filière bovine a constaté un manque d’action collective et des contraintes d’adaptation. Elle demande à faire évoluer le statut ESB de la France.

La filière des produits laitiers a pâti de l’arrêt du food service, et a exprimé le besoin d’une ligne stratégique claire.

La filière porcine a mis l’accent sur la concurrence exacerbée intra-européenne ainsi que sur les problèmes de disponibilité de la main-d’œuvre. Le secteur de la volaille a pâti du recentrage des consommateurs sur les produits de base. Il a déploré le manque d’action collective. La filière des sous-produits animaux a constaté que les services qualité ont été surchargés pendant la crise. La filière semences et plants a mis l’accent sur les contraintes SPS.

La filière betterave/sucre a constaté des excédents de stock lié à la demande de biocarburants. Elle demande des mesures de sauvegarde pour soulager les producteurs.

La filière fruits et légumes a souligné la difficulté générée par de nouvelles contraintes phytosanitaires qui sont apparues pendant la crise. Il convient d’être vigilant sur les tendances à venir sur le marché de la pomme de terre. La filière vins et spiritueux a fortement pâti de la fermeture de la RHD auquel se sont ajoutés les taxes Airbus. Elle demande d’améliorer les capacités d’anticiper les conflits diplomatiques. Enfin, les agroéquipements ne doivent pas être négligés. Les industries agroalimentaires ont mis l’accent sur le recentrage sur le marché européen et sur certains clients tiers importants. Elles demandent de constituer une task force agroalimentaire dans les territoires.

M. LOISEAU observe que certains sujets, comme les problèmes logistiques, diplomatiques ou encore ceux liés aux assurances, existaient avant la crise. Cette dernière a fragilisé certains secteurs d’activité. La commission doit travailler sur les sujets de fond afin d’améliorer la performance du secteur.

##### Traitement des éventuelles questions posées par écrit pendant les présentations

M. FAYEL souhaite mettre l’accent sur le caractère indispensable des marchés export qui sont complémentaires au marché intérieur. Il convient de rappeler l’importance de reconquérir des marchés alors que le débat sur la souveraineté risque de donner lieu à des interprétations diverses. Par ailleurs, la compétitivité ne concerne pas uniquement l’agriculture et l’agroalimentaire. Il est nécessaire de traiter de la question du coût du travail et d’éviter que la France s’inscrive dans une surenchère normative sur le phytosanitaire, le bien-être animal ou encore les facteurs de production. Enfin, pour développer l’export, il est nécessaire de mobiliser davantage d’ETP, notamment des ETI et des PME.

M. LEONARD estime que la compétitivité constitue un facteur majeur de la présence à l’export, mais aussi de la protection contre les importations. Il demande s’il serait possible de mener une analyse sur les conditions de production des compétiteurs de la France.

M. LOPEZ déplore l’attitude du cabinet du Premier Ministre qui prévoit un test systématique covid dans les abattoirs.

M. QUERE observe qu’il est plus cher de recourir à Business France pour participer à des salons internationaux que d’y participer directement.

##### Plan de relance du commerce agricole et agroalimentaire international

***Mme Françoise SIMON, Sous-Directrice International du Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (DGPE)***

M. LAMBERT rappelle l’importance des exportations pour le secteur agricole et alimentaire, notamment dans l’équilibre de certaines filières. En effet, un débat est en cours sur les questions de souveraineté alimentaire. Le Ministre organisera une conférence à l’automne sur cette thématique. Il convient de rappeler que parler de souveraineté ne signifie pas que les secteurs doivent se replier sur lui-même. Cette thématique est compatible avec le maintien de courants de flux d’exportation sur les produits stratégiques.

Pendant la crise, les partenaires de l’exportation ont été mobilisés afin d’aider les filières. Il convient de souligner le cas de Singapour qui a souhaité diversifier ses approvisionnements. L’ensemble des partenaires a été associé aux réflexions sur ce sujet.

Certains sujets ont déjà été évoqués lors des Etats généraux. Il convient de réajuster le plan stratégique et identifier les points sur lesquels il convient de mettre l’accent. Des sujets transversaux dépassent le cadre de cette commission, mais il est possible d’identifier des points d’amélioration. La France a des atouts à faire valoir au niveau international.

Mme SIMON indique que ce plan de relance de l’agroalimentaire vise à répondre aux conséquences de la crise covid 19 et s’inscrit dans le cadre du plan gouvernemental de relance. Les acteurs du secteur ont mis en avant les difficultés logistiques rencontrées au cours de la crise. La demande et l’offre mondiales se sont transformées et ces évolutions ont eu des impacts différenciés selon les filières.

Un plan d’exportation 2018-2022 avait été établi. Ce plan de relance permettra de réviser le plan d’exportation.

Les trois axes présentés au groupe de travail CTI concernaient la sécurisation des dispositifs d’exportation, la promotion et la diversification. A la suite des remarques sur cette présentation, il a été décidé d’affirmer plus clairement le fait qu’il était nécessaire de conforter et de maintenir les marchés historiques tout en développant de nouvelles opportunités. Il convient donc de sécuriser les dispositifs d’export et de proposer une offre adaptée à la demande des clients

Le premier axe concerne la sécurisation des dispositifs d’exportation pour consolider les flux commerciaux à l’international. Des questions liées à la logistique ont été identifiées ainsi que la nécessité de renforcer la gouvernance interministérielle sur ce sujet. Il convient de porter les enjeux du secteur agricole et agroalimentaire dans les dossiers structurants, comme la problématique des ports français et celles liées aux Nouvelles routes de la soie et aux grands axes fluviaux.

Au cours de la négociation SPS, il convient de consolider le dispositif en faisant évoluer les critères de priorisation. Il est nécessaire de faire évoluer les outils pour faciliter la négociation ou la certification et professionnaliser les réponses aux exigences des pays tiers. La troisième dimension concerne l’assurance-crédit export. En effet, il convient de s’assurer de l’adaptation des nouveaux dispositifs proposés par BPI France aux besoins spécifiques du secteur agricole. Le quatrième point concerne le plan d’investissement national. Il convient de reprendre la réflexion sur les investissements nécessaires pour sauvegarder le potentiel d’exportation pour garder ou regagner en compétitivité.

Le deuxième axe vise à proposer une offre adaptée à la demande des clients et partenaires à l’international. Le premier point concerne la structuration de la réponse aux opportunités de marché. Il convient d’assurer une veille efficace aux opportunités de marché. Par ailleurs il est nécessaire de développer une méthode de concertation pour analyser la capacité de réponse aux opportunités et faciliter l’émergence d’une offre adaptée. Un groupe de travail au sein de la CTI permettra de travailler sur ce sujet. Il est nécessaire de concevoir une stratégie de diversification des exportations dans certaines filières, de garantir la capacité de répondre à la demande en produits de base et d’adapter les priorités des pays

Le troisième axe concerne la promotion de l’offre française à l’international sur les marchés stratégiques. Il convient de mener une communication globale en s’appuyant sur la marque France et développer les outils de communication comme Taste France Magazine. Il est nécessaire de mettre en place une campagne globale renforcée dans les pays stratégiques. Le deuxième point concerne le renforcement de la diplomatie économique sur les enjeux agricoles. Il est nécessaire d’activer les leviers d’action au niveau de l’UE. C’est le cas des négociations SPS ou encore de la mise en œuvre des accords de libre-échange.

Il convient de renforcer l’accompagnement des entreprises à l’international. Elles auront accès gratuitement aux informations liées à l’intelligence économique au travers de la plateforme des solutions de Business France. Il convient de développer les outils digitaux de prestation d’accompagnement

Une réflexion est menée pour baisser les coûts de participation aux opérations collectives. Il convient de faciliter le recours aux VIE, développer l’exportation collaborative et travailler au référencement des produits français sur les circuits e-commerce dans les pays cibles.

M. LOISEAU souligne que la question de souveraineté alimentaire est importante. La dimension internationale constitue une priorité au même titre que la dimension nationale.

Il est important de parler de « clients » et non de « débouchés ». Il convient d’introduire la notion de conquête et de clients afin d’aborder la question de l’exportation et de mettre en place des filières créatrices de valeur. Par ailleurs, la notion de compétitivité est importante et concerne l’ensemble de l’économie française. Afin d’être performante à l’international, une société doit être en bonne santé au niveau national. Les plans de relance sont nécessaires, mais ils doivent être complémentaires et cohérents les uns avec les autres.

##### Tour de table

M. DE BOUSSAC représentant de la filière Grandes cultures, estime que la France se situe à la croisée des chemins en matière de compétitivité, notamment dans la perspective de l’ouverture du cahier des charges de l’Algérie. La crise sanitaire a montré que les pays qui sont en mesure de garantir la traçabilité de leurs produits auront un avantage. La question de l’assurance-crédit est très importante et il convient d’accompagner les entreprises à l’export.

La qualité des blés français est reconnue, mais ce point ne constitue pas le seul élément à prendre en compte. Il doit être possible d’accompagner les clients d’un point de vue économique. Il est important de mener des actions marketing. Les consommateurs vont réfléchir différemment et la proximité va être de plus en plus importante. La France a donc un avantage pour exporter au Maghreb.

M. ROUCHE, représentant de la filière des viandes blanches, rappelle que l’export est indispensable à l’équilibre de la filière. Il salue l’action des pouvoirs publics pour la pré-notification obtenue auprès des autorités chinoises, qui confirment la reconnaissance par la Chine de l’inspection française. En revanche, le programme de contrôle covid qui a été décidé pour les abattoirs ne sera pas sans conséquence sur l’export. En effet, la Chine dé-liste les établissements qui sont touchés par la covid. Ainsi, il existe un risque de mettre en difficulté des établissements français vis-à-vis de la Chine. Par ailleurs, il est nécessaire d’effectuer une veille sur la demande et les marchés.

Le coût du transport a augmenté pendant la crise. Seul le port du Havre permet d’exporter vers la Chine. En raison de différents problèmes, les grands opérateurs de transport limitent leur passage sur ce port. Il convient de mener une réflexion sur la sécurisation des exportations. Des aides seraient nécessaires afin d’établir des structures de congélation qui ne sont pas suffisamment nombreuses actuellement. Il convient d’obtenir de nouveaux agréments et de maintenir les agréments actuels. Il est nécessaire de continuer à négocier les certificats sanitaires.

M. LOISEAU estime que la situation des ports est effectivement importante, mais elle dépasse le champ de la commission.

M. GUINEHEUX, représentant de la filière ruminants, indique que la fermeture de la RHD a eu des conséquences sur l’activité. La consommation de viande hachée a fortement augmenté au détriment de l’équilibre carcasse. L’augmentation de la consommation de viande française est positive, mais il convient de valoriser le haché. Au niveau européen, la filière a enregistré une baisse des exportations. Il convient de maintenir les marchés historiques des pays de l’UE.

Concernant les pays tiers, il convient de poursuivre l’ouverture des nouveaux outils d’abattage agréés pour la Chine. Des sites ont déposé des dossiers, mais ils ne sont pas encore validés. La France présente des troupeaux de qualité et des outils d’abattage sécurisés qui lui permettent de se positionner à l’export. Néanmoins, le statut ESB en France n’a pas été revu. Enfin, la veille sur le marché constitue un élément important.

M. LAFITTE, représentant de la filière fruits et légumes, indique que l’exportation constitue un élément essentiel de l’équilibre pour certains produits, notamment la pomme de terre et la pomme. Le manque de fiabilité des ports français est problématique pour le secteur. Il convient d’agir sur ce point. La compétitivité de la filière constitue un élément central. Enfin, le désengagement des assureurs crédit est problématique.

M. COMMERE, représentant de la filière pêche et aquaculture, indique que les thoniers ont rencontré des problèmes pour débarquer dans les ports. Des flux européens se sont arrêtés pendant plusieurs semaines. Les produits de haute gamme ont pâti de l’augmentation importante du coût du fret aérien. Les questions d’agrément sont très importantes et le service export de FranceAgrimer a bien réagi. La démarche menée à Singapour a été appréciée et a suscité l’adhésion des acteurs du secteur. Un webinaire sur la conchyliculture  sera organisé par Chambre de commerce de Singapour. Les informations relayées du Ministère des Affaires étrangères sur l’ouverture des aéroports ont été appréciées.

Mme LAFFON, représentante du GNIS Semence, indique qu’avec 1,6 milliard d’euros, la France est le premier exportateur mondial de semences. Concernant l’UE, les semences ont été expédiées pour les semis de printemps. Les exportations vers les pays tiers ont rencontré des difficultés avec le ralentissement des livraisons et l’augmentation des coûts de livraison. Il convient de souligner que les délais d’ouverture de marché sont particulièrement longs. Il est nécessaire d’apporter plus de souplesse sur les certificats phytosanitaires.

Mme QUERE, représentante de l’Ania, indique que les entreprises agroalimentaires se sont organisées pour protéger les salariés et continuer à produire. Le secteur est composé de 98 % de PME. La situation est très critique pour les entreprises dépendantes de la RHD. Les entreprises demandent un soutien et une concertation avec les pouvoirs publics, notamment concernant la dématérialisation. Pour accompagner les entreprises vers une reprise, les marchés exports sont très importants.

M. LOISEAU souligne que les entreprises qui exportent les produits à l’international doivent être en bonne santé. La question de la compétitivité constitue un sujet central et les gestes barrières ont généré des surcoûts.

M. FOSSEY, représentant du secteur coopératif, indique qu’il convient de développer le grand export, sans oublier les marchés de proximité, comme ceux des pays européens. Ces marchés mâtures, ne doivent pas être ignorés.

M. LE ROY, représentant de la filière de l’alimentation animale, souligne l’importance de la compétitivité du secteur. Il est confronté à des concurrents au niveau de l’exportation comme au niveau national. Afin d’augmenter la compétitivité du secteur, il est important de développer des débouchés à l’export. La question des agréments sanitaire est donc importante et le secteur aurait besoin d’un fort soutien diplomatique notamment vis-à-vis de la Chine.

Mme MUGNIER indique que Bretagne Commerce international est une association de la Région Bretagne qui vise à aider les sociétés bretonnes dans leur développement international et à accompagner les projets d’investissement en Bretagne. Elle dispose d’un réseau de 200 prestataires agréés dans le monde. Les entreprises ont enregistré des baisses de commandes et ont pâti de problèmes logistiques. Elles ont émis de nombreuses remarques concernant l’assurance-crédit. La question des manifestations internationales a posé des problèmes. Des rendez-vous acheteurs sont organisés au cours d’un tour de Bretagne. Les entreprises ont apprécié la réactivité des services sanitaires.

M. OZANAM, représentant de la filière vins et spiritueux, fait état de difficultés concernant l’assurance-crédit. Il est sans doute nécessaire de diversifier les marchés, mais il est vital de ne pas oublier de sécuriser les marchés actuels. A titre d’exemple, la filière rencontre des problématiques importantes aux Etats-Unis. Il est positif que le prévoie la possibilité de rechercher des informations économiques liées sur les marchés. Il convient de disposer rapidement des données pertinentes secteur par secteur.

M. LEONARD, représentant de la filière betterave/sucre, indique que le secteur était en crise avant la crise sanitaire. Le cours est très bas et le marché de l’éthanol s’est effondré. Il convient de mener une analyse des conditions de production au Brésil puisque des produits interdits en France y sont utilisés. Concernant la logistique, il est essentiel que les investissements se poursuivent en matière de restauration et de mise à niveau du fret capillaire, du fret fluvial et des installations portuaires.

Mme COURTADE-GROSS, Direction générale du Trésor, indique que le Ministère est conscient de l’importance de l’assurance-crédit et du comportement pro-cyclique des assureurs.

Le dispositif CAP relais, annoncé par le Ministre de l’Economie, est un plan massif pour réassurer les encours des assureurs crédits. L’Etat prendra à sa charge 75 % des lignes des assureurs. Cet effort s’accompagnera de l’engagement des assureurs de maintenir des encours au niveau global. La FAQ liée à ce dispositif pourra être adressée afin que les exportateurs les transmettent à leurs assureurs crédit. Ce dispositif est transparent pour les exportateurs. Le traité a été signé, et le Ministère attend l’autorisation de la Commission européenne. Les assureurs crédits considèrent que les engagements demandés doivent s’appliquer dès à présent. Par ailleurs, les dispositifs Cap France export et Cap France export plus nécessitent la signature d’avenants avec les assurances crédit.

Les assureurs crédits ont indiqué qu’ils étaient satisfaits du dispositif. Il serait utile que les exportateurs fassent savoir à la Direction générale du Trésor s’ils rencontrent des difficultés.

M. LAMBERT ajoute que le Ministère de l’Agriculture va diffuser l’information aux partenaires. Il sera nécessaire d’organiser une réunion d’information afin d’échanger avec les exportateurs agricoles sur ce dispositif.

Mme COURTADE-GROSS ajoute que le volet export sera opérationnel mi-juillet ou fin juillet lors de promulgation de loi de finances rectificative.

Mme DRUHLE, Ministère des Affaires étrangères, a pris note de l’importance de la diplomatie économique et des attentes du secteur dans ce domaine. L’agriculture constitue un secteur stratégique et est suivie avec attention par le Ministère.

Concernant les Etats-Unis, la Commission a soumis aux Etats-Unis une offre de solution négociée concernant l’accord-cadre sur les subventions aux avionneurs. En l’état, les Etats-Unis n’ont pas l’intention de rejoindre la table des négociations avant la décision de l’ORD. Par ailleurs, les Etats-Unis se sont dégagés de la négociation relative à la taxe numérique. Il sera difficile de les convaincre de changer leurs positions alors que les élections américaines auront lieu dans quelques mois. Les autorités françaises restent néanmoins très mobilisées.

Par ailleurs, elles ont été actives vis-à-vis de la Chine. Le Président de la République a traité des sujets liés aux agréments lors des visites annuelles et ce sujet est suivi par différents ministères. Le travail doit se poursuivre sur ce sujet.

Il est important de continuer à échanger au sein de la commission internationale et un point pourra être prévu sur ces sujets lors de la prochaine réunion.

M. FEREIRA, Ministère de l’Agriculture, indique que les actions en matière de digitalisation ont bien fonctionné. La dématérialisation a été rendue possible parce que la Commission a accepté l’importation sans certificat original. En contrepartie, il a été demandé aux partenaires commerciaux la même mesure. La dématérialisation n’a néanmoins pas été complète. Il conviendrait de refaire un point avec les DD prochainement sur ce sujet. Par ailleurs, des travaux sont menés sur Expadon 2. La certification absolue est prévue pour 2021.

Il convient de continuer à professionnaliser les réponses apportées aux exigences des pays. Cette orientation peut conduire à un renforcement des formations.

Un échange a eu lieu avec la filière carnée afin de mettre en place un appui aux opérateurs, qui sera sans doute apporté par le secteur privé. Cette mesure permettra aux entreprises de présenter des candidatures à l’export de qualité et de maintenir les conditions sanitaires en phase avec les exigences des différents pays. Les négociations majeures ont été menées en 2019 et en 2020, notamment concernant le zonage lié à la peste porcine.

Il a été décidé d’étendre le dépistage systématique à l’ensemble des abattoirs ce qui peut avoir des conséquences sur les exportations. Le Ministère de l’Agriculture est très prudent sur ce sujet. Un audit avec les autorités chinoises a été mené par vidéo et il s’est très bien passé. Les Chinois ont rappelé leurs attentes en matière de cas de covid. Il convient de faire preuve de transparence sur ce sujet et une réflexion est en cours sur la stratégie de communication vis-à-vis de la Chine.

Mme THIEFFRY indique que Business France a participé aux travaux menés à la suite de la demande de Singapour de sécuriser ses approvisionnements alimentaires. La Chambre de commerce de Singapour intervient comme prestataire de Business France.

L’organisme a bien pris note des demandes des filières. Il a mis en place des actions pour accompagner au mieux les entreprises, comme des webinaires ou des points conseils.

Business France estime nécessaire de coordonner les différents plans de relance. Le plan de relance proposé est en phase avec celui du Ministère de l’Agriculture. Mme THIEFFRY a pris note de la volonté des acteurs du secteur de disposer d’informations sur les marchés, et d’assurer les courants d’affaires avec les principaux clients de l’UE.

Business France a mis en place avec le Ministère de l’Agriculture un programme d’étude renforcé sur les principaux clients. Une étude sur le e-commerce est prévue au niveau mondial pour examiner les nouvelles opportunités créées par ce canal de distribution. Par ailleurs, la projection sur les marchés constitue une priorité et il convient de continuer à accompagner les entreprises. Mme THIEFFRY a pris note des remarques concernant les salons. La dimension liée aux promotions est inscrite dans le plan du Ministère de l’Agriculture et la communication autour de la marque France sera utile. Enfin, le déploiement du dispositif de VIE porté par Business France permettra d’accompagner les entreprises à l’exportation.

##### Conclusion

***M. Jean-François LOISEAU, Président de la Commission Internationale***

***M. Guillaume ROUE, Vice-Président de la Commission Internationale***

M. ROUE souligne que les filières ont la volonté de mettre l’export au diapason du marché intérieur. Les équilibres économiques s’inscrivent dans la stratégie globale des filières. La période qui s’ouvre va être complexe et des enjeux de souveraineté se posent. Néanmoins, l’exportation contribue à l’équilibre économique des filières. Il convient de travailler sur les complémentarités entre les différents marchés.

La confrontation avec la concurrence soulève des enjeux liés à la compétitivité. La qualité constitue un élément important et l’image de la France est bonne dans ce domaine. Néanmoins, le prix constitue un élément central dans les négociations internationales. Il est important de répondre à ces questions, et notamment à la problématique portuaire. Les filières encouragent la diplomatie économique et il convient de travailler en équipe sur ce sujet. Dans de nombreux pays, les liens entre l’Etat et les entreprises sont forts. Il convient de rassurer les clients sur les questions sanitaires. La crise covid aura des conséquences d’un point de vue économique. Il est difficile de régler des différends à distance et il est nécessaire de reprendre le chemin de la diplomatie. Enfin, il sera important de faire preuve de transparence en matière sanitaire.

M. LOISEAU remercie les participants à cette réunion de la commission. Il est important que les services de l’Etat soient au côté des entreprises pour se développer à l’international.

*La séance est levée à 17 heures 05.*